

# Vingt ans de lutte et le combat n'est toujours pas gagné

**PETITE ENFANCE** • La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises a fêté ses 20 ans avec un débat sur le financement des structures d'accueil.



L'accueil de la petite enfance reste un parent pauvre dans le canton de Fribourg, estime Annette Wicht, secrétaire générale de la Fédération des crèches et garderies. ALDO ELLENA

## CLAUDINE DUBOIS

Même si le nombre de places en crèche est en augmentation dans le canton de Fribourg, l'accueil de la petite enfance reste un parent pauvre», souligne Annette Wicht, secrétaire générale de la Fédération des crèches et garderies. Samedi, pour ses vingt ans d'existence, la fédération a organisé à Fribourg un débat en pleine actualité – la consultation de l'avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial vient de se terminer.

La conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre a promis que la réforme engagée devrait «garantir un nombre de places suffisant pour couvrir les besoins du canton, assurer des prestations et une formation de qualité, et enfin régler», espère-t-elle, «la question du financement». Ce point a été l'élément central du débat modéré par la journaliste Manuela Salvi.

## Projet bien accepté

Pour rappel, le canton prévoit une participation de 10% aux structures d'accueil. Il s'y ajoutera, et c'est nouveau, une participation des entreprises. «Le projet, qui devrait être soumis au Grand Conseil au printemps prochain, a été généralement bien accepté, mais la consultation a suscité 110 prises de position», a relevé Anne-Claude Demierre. Le débat entre députés reflète les prises de position politiques. L'UDC Pierre-André Page, de Châttonnaye, «préfère aider les familles pour qu'un des

conjoint puisse rester à la maison». Par une déduction fiscale ou un salaire parental. «Le système des 10% sera combattu par l'UDC, mais on va trouver un compromis», annonce-t-il.

## «On méconnaît les effets collatéraux du manque de crèches»

MONIQUE GOUAMAZ-RENZ

Pour la radicale Antoinette de Weck, de Fribourg, «ce qui compte, c'est que les besoins en places d'accueil soient couverts». Le PLR est favorable à la future loi, à la participation étatique de 10% de même qu'à l'engagement financier des entreprises.

«Le canton est trop frileux», estime de son côté Andrea Burgener, socialiste, de Fribourg: «Nous proposons une participation de 30% avec 2 variantes : 30% du financement des crèches ou 30% des salaires. Une bonne formation nous tient à cœur. C'est un investissement qui est payé de retour par les impôts des parents qui travaillent.»

«Nous tendons également vers le 30%», souligne Monique Goumaz-Renz, pdc, de Courtepin. «Aujourd'hui, on méconnaît les effets collatéraux du manque de crèches. Des femmes qui ont fait des formations poussées abandonnent leur engagement

professionnel. Il y a aussi une migration des périphéries vers les centres qui offrent ces structures.»

De son côté, le conférencier invité, Pierre-Yves Troutot, sociologue directeur de la Haute école de travail social de la HES-SO de Genève, a suggéré des objectifs pour la politique de l'enfance à Fribourg. Prendre en premier lieu au sérieux la réalité sociologique nouvelle de la famille – dont la réalité du travail des femmes – comme enjeu de société et offrir aux familles de pouvoir concilier responsabilité professionnelle et responsabilité éducative, avec des soutiens fonctionnels, comme c'est le cas avec les EMS pour les personnes âgées.

## Qualité à maintenir

D'autre part, inscrire le financement des structures d'accueil de la petite enfance dans le cadre d'une véritable politique de soutien aux parents est un investissement pour l'avenir. Le sociologue plaide aussi pour le maintien, pour le moins, du niveau de la qualité pédagogique dans les structures d'accueil (qualification du personnel, nombre d'enfants par groupe, etc.).

«Le coût de la qualité pose problème, mais c'est pourtant sur le soutien financier direct aux structures d'accueil, sur la qualification du personnel et sur les normes d'encadrement que les communes et les cantons ont à prendre des décisions et à engager leur responsabilité», a conclu l'orateur.

## LE CANTON DE FRIBOURG RESTE MAL ÉQUIPÉ EN CRÈCHES

A Fribourg, le nombre de places en crèches est passé de 746 en 2004 à 1191 pour 44 structures, au 1<sup>er</sup> novembre 2010, a souligné Anne-Claude Demierre. Avec un taux d'occupation de 2,6 enfants par place, près de 3100 enfants bénéficient des prestations. En outre, le nombre d'assistantes parentales a progressé de 517 en 2005 à 1200 en 2010. Trois nouveaux projets sont en cours, dont un à Attalens, qui permettra de doubler l'offre de la Veveysse. Car les disparités sont grandes entre les districts: la Sarine – et plus particulièrement l'agglomération de Fribourg – abrite la moitié des structures.

L'investissement par habitant pour les structures de la petite enfance est en 2009 de 42,21 fr. en moyenne cantonale. Par district, les montants s'échelonnent entre

79,75 fr. (Sarine) et 16,39 fr. (Singine). Malgré cette progression régulière, Fribourg reste mal équipé avec 6,42 places pour 100 enfants, alors que l'Unicef requiert des services pour 25% des moins de 3 ans et pour 80% des 4-6 ans. En terme de PIB investi pour l'accueil de la petite enfance, l'Unicef préconise 1%. On en est loin. Au niveau suisse, les moyens alloués par la Confédération, le canton et les communes représentent 0,2% du PIB selon une étude de l'OCDE. Ce taux est de 0,1% pour Fribourg.

En vingt ans, une quarantaine de personnes se sont relayées au comité de la Fédération des crèches et garderies (FCGF). Dans le même temps, trois directrices seulement: Laurence Terrin, Elisabeth Steiner et Marisa Rolle, actuellement

en poste. Dans les années 1990 à 2000, la ville de Fribourg joue un rôle moteur dans le développement de l'accueil de la petite enfance. Au cours de la dernière décennie, l'accent est mis sur l'information au public, la mise en place de la réforme de la formation et encore et toujours sur la progression des accueils. Les besoins ne sont pas couverts.

Autre cheval de bataille actuel de la FCGF, le coût pour les parents, qui est un des plus élevés de Suisse et qui crée des inégalités. Les familles les plus démunies n'ont pas accès aux crèches malgré les tarifs dégressifs. Et pour la FCGF, une participation de 10% de l'Etat «n'est pas suffisante pour inciter les communes à développer un accueil professionnel à des prix abordables». CDB